Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRÊTE DU MAIRE N° 2025- 082
Fermeture temporaire de l'église pour travaux d'accessibilité

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5,

Vu les pouvoirs de police du Maire.

CONSIDERANT que pendant les travaux de réaménagement de la place du bourg, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'Eglise d'Aveizieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'Eglise d'Aveizieux, sera interdit au public et à toute célébration, du 05 septembre au 01 novembre 2025.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- la Paroisse Saint Timothée en Forez
- sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 10 octobre 2025
Sylvain DARDOULLIER, Maire



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355